

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE



Délibération n° 486

Objet :

Modification des tarifs de la prestation coiffure

Vote :

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents ou représentés : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du 11 février 2026,

L'an deux mille-vingt-six et le 11 février à 17h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est rassemblé sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE, Présidente

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Monique GALEOTE, Ahmed KASSOUH, Edith POMAREDE, Marie Pierre DELCROIX, Marie THOMANN, Damien ALIBERT,

Représentés : Marc PIMPETERRE donne procuration à Gaëlle LEVEQUE

Non représentés : Magali STADLER, Gilbert MARTINEZ, Michèle NICOL, Michel PANIS, Laurent MAITRE,

Secrétaire de séance : Guilhem RAMBAUD

L'EHPAD l'écureuil dispose d'un salon de coiffure et d'une coiffeuse salariée depuis plus de vingt ans.

Les résidents peuvent prendre rendez-vous pour se faire couper les cheveux ou se faire coiffer.

Ces prestations sont payantes et les tarifs n'ont pas changé depuis 20 ans.

Dans un souci de simplification et de pouvoir revoir les prix, nous vous proposons de modifier les tarifs de la façon suivante :

Prestation	Tarif actuel	Nouveau Tarif
Shampooing + Séchage Femme	2.09 €	3,00 €
Shampooing + Coupe Homme	7.15 €	8,00 €
Shampooing + Mise en plis	Prestation supprimée	
Shampooing + Mise en plis ou Brushing	6.60	7.00
Shampooing + Coupe + Mise en plis	Prestation supprimée	
Shampooing + Coupe + Mise en plis ou Brushing	11.66 €	12.00 €
Shampooing + Coloration + Coupe	Prestation supprimée	
Shampooing + Coloration + Mise en plis	Prestation supprimée	
Shampooing + Coloration + Mise en plis ou Brushing	17.71 €	18.00 €
Shampooing + Coloration + Coupe + Mise en plis ou Brushing	22.22 €	23.00 €
Shampooing + Coloration + Coupe + Mise en plis + Mousse	Prestation supprimée	
Shampooing + Permanente + Mise en plis	Prestation supprimée	
Shampooing + Permanente + Coupe + Mise en plis	Prestation supprimée	
Shampooing + Permanente + Coupe + Mise en plis + Mousse	Prestation supprimée	
Coloration	Prestation supprimée	
Soin	0.55 €	0.60 €

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré sur cette affaire :

DECIDE de modifier les tarifs tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

DIT que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} mars 2026

AUTORISE Madame la Présidente et Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

CHARGE Madame la Présidente du CCAS ou Madame la Vice-Présidente du CCAS à transmettre la présente délibération au Représentant de l'Etat.

CHARGE Madame la Présidente du CCAS ou Madame la Vice-Présidente du CCAS de veiller à la bonne exécution de cette délibération.

Fait à Lodève le 12 février 2026
Pour copie conforme

La présidente du CCAS
Gaëlle LEVEQUE

Par délégation
1^{re} Vice-Présidente du C.C.A.S.
Monique GALEOTE

